

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ 2025-12
AVIS DE L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ 2025-12

Rilativu à u raportu
Relatif au rapport

N°0963

**“Pè una sucetà corsa libera, appacciata è
democratica :
presentazione di l'azzione indiate è creazione di una
cumissione contr'à e pratiche mafiose”**

VU la lettre de saisine du 17 octobre 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblée di a Ghjuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDÉRANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblée di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblée di a Ghjuventù, de saisir les commissions organiques « *Cultura, Lingua è Ambienti* », « *Suciali, Educazioni è Furmazioni* » et « *Svilluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Europei* » afin de produire un avis sur le sujet,

I Cumissioni, « *Cultura, Lingua è Ambienti* », « *Suciali, Educazioni è Furmazioni* » è « *Svillupu ecunomicu, Trasporti è Affari Auropei* » si sò adduniti da custituisci un gruppu ntercumissioni u 27 di ottobre di u 2025 chì prununzia l'avisu chì seguita :

RAPPELLE que le rapport N°2025/O1/039 porté par le Conseil Exécutif de Corse a reçu un avis défavorable de l'Assemblea di a Giuventù.

RÉAFFIRME que le phénomène mafieux constitue une réalité enracinée dans les logiques économiques, sociales et politiques de la Corse, et qu'il menace directement le droit au travail, la justice sociale et la démocratie locale et que de ce fait ce combat doit être une priorité au sein des sphères politique et civile.

SALUE la démarche qui inscrit durablement la lutte contre la mafia au cœur de la vie publique corse. Cette démarche, inédite en France, traduit une volonté ferme de bâtir une démocratie insulaire fondée sur la transparence, la justice et l'éthique.

SALUE la création d'une commission pérenne de lutte contre la mafia rassemblant des acteurs politiques, consultatifs et de la société civile engagés dans ce combat.

INSISTE sur la nécessité de définir un calendrier clair et régulier pour l'installation et le fonctionnement de la commission, accompagné d'un rapport annuel public et détaillé garantissant la transparence, le suivi effectif et l'indépendance des travaux.

SOUTIENT la volonté du Conseil exécutif d'étudier les dispositifs italiens de prévention des infiltrations mafieuses, notamment ceux appliqués dans le cadre du chantier Lyon–Turin, afin d'en adapter les principes au droit français et au contexte corse, en vue de renforcer la transparence et la probité dans la commande publique.

SOU-LIGNE que la révision du PADDUC représente un enjeu central pour prévenir les pratiques mafieuses dans les domaines de l'aménagement, de la construction et de l'urbanisme.

APPUIE son intégration dans une approche globale alliant planification territoriale rigoureuse, développement durable et actions éducatives en faveur de la légalité et de la prévention, afin de garantir un modèle de société corse transparent et responsable.

DEMANDE la transmission des documents publics et chiffrés quant aux actions mises en œuvres relevées ci dessous :

« la mise en œuvre d'une culture du contrôle interne (délibération n°19/451 AC du 19 décembre 2019 visant à « placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de

l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse, une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires » ;

- *le contrôle accru des opérateurs externes ;*
- *une évaluation régulière des politiques publiques ; »*

PROPOSE de renommer la commission « Cumissione contr'à e pratiche mafiose » par « Cumissione contr'à u sistema mafiosu »;

PROPOSE que le Conseil exécutif rende publiques ses réponses aux avis et recommandations de la Commission, dans un délai fixé, pour assurer la transparence et le suivi des engagements ;

DEMANDE à ce que les attributions de la Commission soient incompressibles et que cette liste puisse faire l'objet d'ajouts à la demande de ses membres ;

DEMANDE, dans le cadre des pistes de travail d'actions proposées, à ce que la temporalité de révision du PADDUC et de l'intervention de la commission à ce sujet soit clairement définie dans un cadre de transparence et d'opérationnalité.

DEMANDE à ce que la composition des représentants de la société civile soit revue à la hausse pour atteindre 14 membres, de manière à ce que le GARDE (Groupement d'Ajaccio et de la Région Corse pour la Défense de l'Environnement) intègre cette commission ;

DEMANDE à ce qu'un représentant de l'état ainsi que le pôle antimafia soient intégrés au quorum car ils sont deux acteurs majeurs de cette lutte par les compétences dont ils disposent.

DEMANDE à ce que le quota des instances consultatives et de l'institutions associées soit revu à la hausse pour atteindre un total de 8 commissaires. Cela se justifie par le rôle primordial de ces institutions qui représentent la société civile sans discontinuité, notamment sur la problématique de la mafia.

FÉLICITE les initiatives prises au niveau de l'éducation et de la formation pour sensibiliser au mieux les élèves et les actions concrètes déjà engagées : sécurisation de la commande publique, renforcement du contrôle interne, coopération avec les institutions, et intégration du sujet dans les politiques publiques.

AFFIRME le rôle essentiel de la jeunesse corse dans cette démarche, et considère que la participation de l'Assemblea di a Giuventù à la future commission constitue un signal fort d'engagement et de renouvellement démocratique.

Les commissions ainsi réunies ont voté cet avis **FAVORABLE** à l'unanimité, marquant ainsi un large consensus autour de la nécessité de doter la Corse d'une instance pérenne et représentative pour lutter contre les systèmes mafieux.

A Presidente di a Cumissione « Lingua, Cultura è Ambiente »
Angélique DEGIOVANNI

A Presidente di a Cumissione « Siciali, Educazioni è Furmazioni »
Lara MARCELLINI

A Presidente di a Cumissione « Svilluppu ecconomicu,
Trasporti è Affari Europei »,
Pauline SANTELLI